1869. — N° 2. CIVme ANNEE. Mercredi 6 Janvier

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

La maison HAASENSTEIN & VOGLER à Bâle, Francfort s. M., Hambourg, Vienne, Leipsic et Berlin, est seule autorisée à recevoir pour nous les annonces de la Suisse allemande et de l'étranger.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour *Suisse* (*pour l'étranger*, le port en sus).
pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6»—
» expéd. franco par la poste » 7»—
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3»50
» par la poste, franco » 4»—
Pour 3 mois, » » » 2»25
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste

PRIX DES ANNONCES:
Pour moins de 7 lig., 75 c. Pour 8 lignes et plus, 10 c. la ligne, ou son espace. 5 c. la répétition. — Pour s'adresser au bureau, 50 c.
Prix des annonces de l'étranger, (non cant.) 15 c.
Les annonces se paient comptant ou par rembt.
Les annonces pour le n° du mercredi sont reçues jusqu'au mardi à midi, celles pour le samedi, jusqu'au vendredi à midi.

OBSERVATIONS MÉTEOROLOGIQUES. — JANVIER 1869.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL.

Jours du mois.	Température en degrés centigrad. Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.	Baromèt. en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée.	Vent dominant. Direction.	Force.	Etat du ciel.	Remarques.	Limnimètre en mètres.
2	3,1	0,1	5,0	726,56	—	S.-O.	Faible	Couvert	Toutes les Alp vis. le m.	1,820
3	3,3	0,5	6,3	725,47	—	S.-E.	Calme	Nuageux	Alpes vis. Ciel voilé.	1,815
4	4,1	2,1	5,7	726,58	1,0	S.-O	Moyen	Couvert	Br. milieu Ch. Soleil par moment.	1,810
5	3,1	1,6	4,5	727,38	—	E. S.-O	Faible	id.	Faible bise m B. sur Ch. Al. v.	1,810

CHAUMONT.

Jours du mois.	Température en degrés centigrad. Moyenne du jour	Minim.	A 1 heure	Baromèt. en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée.	Vent dominant. Direction.	Force.	Etat du ciel.	Remarques.
2	—1,4	—5,3	—0,9	669,2	—	S.-O.	Fort	Couvert	Alpes cl. m.-s.
3	2,1	—1,8	3,8	668,6	—	id.	id.	id.	id.
4	—0,5	—3,0	0,6	669,4	1,5	S.-O.	Faible	id.	Br. m
5	0,1	—5,0	0,4	670,1	—	id.	id.	id.	Halo lun. m. Br mouv. m.-s.

Publications municipales.

☞ Les personnes possédant des chiens dans la circonscription municipale, devront acquitter la taxe réglementaire de fr. 10 par chien pendant le mois de janvier courant. Cette taxe sera perçue au poste municipal, où les chiens doivent être amenés pour l'inscription.

Neuchâtel, 2 janvier 1869.

DIRECTION DE POLICE.

IMMEUBLES A VENDRE.

2. Ensuite d'un jugement d'expropriation prononcé par le tribunal civil du district de Neuchâtel, le 18 décembre 1868, il sera procédé par le juge de paix du cercle de Lignières, siégeant au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 1er février 1869, à 9 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques des immeubles ci-après désignés, appartenant aux enfants de Rose-Marianne Gauchat née Bonjour, savoir:

1° Un pré sur le territoire de Lignières, lieu dit à **Seubin**, contenant environ 5 poses, entre Gustave Junod de vent, Charles-Frédéric Gauchat de bise, le domaine de la cure et autres de joran, et la commune de Lignières de midi.

2° Un champ même territoire, lieu dit au **bout des Planches**, contenant environ 3/4 de pose, joûte Charles-Louis Descombes de joran, Auguste Chiffelle de midi, de bise un chemin public, et le chemin de la Colonge de vent.

Les conditions de vente seront lues avant les enchères.

Donné pour être inséré trois fois dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel*

Lignières, le 2 janvier 1869.

Le Greffier de paix.
C.-A. DESCOMBES,

3. Le syndic à la masse de la succession acceptée sous bénéfice d'inventaire, de Henri-Rénold Jacot, fera vendre aux enchères publiques, dans le domicile qu'habitait le défunt, à Montmollin, le samedi 23 janvier 1869, dès 1 heure de l'après-midi, les objets mobiliers ci-après, savoir: un lit complet, six chaises, trois bancs, deux tables, deux garde-robes, un bureau, une horloge, une arche, un fourneau en fer, deux marmites, un établi avec accessoires, pour menuisiers; divers outils aratoires, 6 à 7 quintaux de regain, de la paille, quelques émines de graine et des pommes de terre.

Le soir du même jour, 23 janvier, dès les 6 heures, dans la pinte Berner, à Montmollin, le dit syndic vendra par voie de minute, les immeubles que possédait Henri-Rénold Jacot, savoir:

1° **Une maison rurale** en bon état, favorablement située à Montmollin, ayant un étage sur rez-de-chaussée, comportant trois logements, avec grange, écurie, remise et toute aisance et dépendance, avec demi-pose environ de terrain attenant en nature de verger et jardin.

2° **Un jardin, dit chenevier**, contenant 6 pieds environ; il joûte de vent Jean-Henri Jacot; de bise et uberre Constant Gretillat, et de joran Christian Stubi.

3° **Un champ**, dit champ du **Fief**, contenant environ 6 émines, plus un jardin aux Cheneviers, contenant environ 4 pieds; le tout joûte de vent et de bise Christian Stubi, de joran D.-A. Jacot, et d'uberre Constant Gretillat.

4° **Un champ** situé à **Combe-Sainan**, contenant environ demi pose; il joûte de vent un chemin public, de bise D.-H. Renaud, de joran D.-Aug. Jacot, et d'uberre la route tendant à Coffrane.

5° **Un champ** appelé le champ **du Four**, contenant environ deux et demi poses; il joûte de vent la veuve de Henri Jacot, de bise D.-Aug. Jacot, de joran la forêt de Montmollin, et d'uberre la masse venderesse.

6° **Un champ** situé à la **Grassière**, contenant dix émines environ; il joûte de vent l'hoirie de Edouard Lerch; de bise Jean-Henri Jacot; de joran Jules-Henri Jeanmonod, et d'uberre Constant Gretillat.

7° **Un champ**, appelé le champ **du Rafour**, contenant environ 9 émines; il joûte de vent la veuve de Henri Jacot, de bise et uberre le chemin de fer, et de joran la masse venderesse.

8° **Un pré** situé aux **Prés-devant**, rière Montmollin, contenant environ quatre poses.

9° **Une vigne** située rière Colombier, lieu dit à **Ceylard**, contenant environ 4 et demi ouvriers; elle joûte de vent la commune de Colombier, de bise Jean Lozeron; de joran un sentier, et d'uberre l'hoirie de Jean-Nicolas Burnier.

10° **Une vigne**, au **Villaret**, rière Colombier, contenant 1 1/4 ouvrier; elle joûte de vent le citoyen DuPasquier; de bise Alphonse Baillot; de joran le citoyen Dothaux fils, et d'uberre Mlle DuPasquier.

Pour visiter ces immeubles, s'adresser aux frères Jean-Jaques et Edouard Jacot, à Montmollin et pour les conditions de la vente au notaire Aug. Jacot, à Boudry.

Immeubles à vendre

AU

VAL-DE-TRAVERS.

Les hoirs de M. Jeanrenaud-Besson offrent à vendre les deux belles propriétés suivantes:

I. *Le Prieuré St-Pierre du Val-de-Travers,*

situé au centre du village de Môtiers, sur la route de France, comprenant:

A) deux maisons d'habitation avec de spacieux logements;
B) un grand bâtiment, autrefois l'église du couvent, servant aujourd'hui de magasins, fenil et remises avec de grandes caves voûtées;
C) une vaste cour intérieure, fermée par de hauts murs de clôture et grille, pourvue d'une fontaine alimentée par une source de bonne eau, intarissable et à l'usage exclusif de la propriété;
D) un verger planté d'arbres fruitiers et d'arbres d'agrément;
E) un jardin potager.

Le tout en un tenant fermé de murs et portails et limité dans son pourtour par des chemins, places et aisances publics

Par sa situation centrale, ses grands bâtiments et ses vastes dépendances, cette propriété pourrait être utilisée pour toute espèce d'industrie, ou pour une exploitation rurale en même temps que pour maison de maître et d'agrément.

S'adresser pour les conditions de vente à M. C. Ribaux, juge de paix et notaire, à Fleurier, et pour visiter l'immeuble, à Mad. Sophie Jeanrenaud-Jeanrenaud, à Môtiers.

II. *Le domaine du Bois-de-Croix,*

situé sur la route cantonale, à la limite des communes de Travers et de Couvet, comprenant en un seul mas:

A) une grande et belle maison rurale avec appartements de maîtres et de fermier, construite en 1865, assurée à l'assurance mutuelle cantonale pour fr. 25,000, ayant jardins avec terrasses, vergers plantés d'arbres fruitiers et une fontaine intarissable à son usage exclusif;
B) environ 70 poses de champs labourables et de prés;
C) environ 55 poses de forêts et pâturages boisés en essences de hêtre et de sapin.

Le tout limité au sud par la Reuse, au nord par les pâturages du Pré Pignol et autres propriétés, à l'est par le chemin et domaine de la Combe Vaubayon, à l'ouest par le ruisseau de Vaux.

S'adr. pour les conditions de la vente à M. François Delachaux, notaire, à Travers, et pour voir la propriété, à M. Frédéric Bierri, fermier au Bois-de-Croix.

5. Aucun enchérisseur ne s'étant présenté à l'audience du juge de paix de St-Blaise, du 22 décembre 1868, pour l'immeuble ci-après désigné, dont l'expropriation a été prononcée par jugement du tribunal civil du district de Neuchâtel, du 15 novembre 1868, le juge a fixé une nouvelle enchère de cet immeuble au mardi 26 janvier prochain. En conséquence, il sera procédé par le juge de paix de St-Blaise, siégeant au lieu ordinaire de ses séances, dans l'hôtel municipal de St-Blaise, le **mardi 26 janvier 1869, à 9 heures du matin**, à la vente par voie d'enchères publiques dudit immeuble, appartenant au citoyen Jean-Charles Nicole, laitier, domicilié à Cornaux, savoir: une maison d'habitation située au haut du village de Cornaux, lieu dit à la Rue, avec un petit verger derrière, et ayant rez-de-chaussée et deux étages, renfermant habitation, cave et pressoir; le tout confinant de vent, l'ancien Jean-François Roulet; de joran Adèle veuve d'Alphonse Matthey; de bise Mad. veuve Adèle Clottu, et d'uberre la rue publique, y compris le sol et toutes dépendances immobilières. Les conditions de vente seront lues avant l'enchère.

Donné pour être publié par trois insertions dans la *Feuille d'avis.*

St-Blaise, le 26 décembre 1868.

Le greffier de paix,
Paul DARDEL.

Immeubles à vendre à Corcelles.

6. Les hoirs de Mad. Gretillat née Lenhardt exposeront en vente par voie de minute, le samedi 16 janvier prochain, les immeubles dont la désignation suit, savoir:

1° Une maison siuée au centre du village de Corcelles, se composant d'un débit de vin avec cave meublée au rez-de-chaussée, et de deux logements. Les limites sont: au nord la rue du village, à l'est une place publique, et au sud M. Jean-Daniel Colin.

2° Un verger et jardin, situé dans le voisinage de la cure, de la contenance d'environ trois-quarts d'ouvrier.

Les immeubles seront vendus en bloc et les enchères commenceront **à 6 heures précises**, dans la maison même.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au notaire Bonnet, à Auvernier.

7. On vendra par voie de minute, le samedi 16 janvier 1869, dès les 7 heures du soir, dans le restaurant tenu par M. Richard, maison Gretillat à Corcelles, les immeubles dont la désignation suit, savoir:

1° Une petite propriété située aux Prés-devant, territoire de Rochefort, contenant environ 12 poses de prés avec la moitié d'un chalet, limitée au nord par M. L.-A. Perrenoud, à l'ouest par M. Frédéric Jacot et l'hoirie Dubois, à l'est par l'hoirie Perregaux, et au sud par Mesdames veuves Lardy-L'Hardy, Vaucher-Py, Jacot et Humbert.

2° Un morceau de terre de même nature et situation que le précédent, contenant environ 4 poses et 1/8, limité au sud par M. Jean-Daniel Colin, au nord par M. David Cornu, à l'ouest par Mad. veuve Humbert et à l'est par les hoirs de MM. Moïse et Abram-Louis Jacot.

Les conditions d'enchères sont déposées en l'étude du notaire Bonnet, à Auvernier.

Maison à vendre à Corcelles.

L'hoirie Matthieu offre à vendre de gré à gré la propriété qu'elle possède dans le village de Corcelles et qui comprend:

1° Une grande maison, renfermant trois logements, caves, dont une à voûte forte, vaste emplacement de pressoirs, et dépendances consistant en places de dégagement, grange, jardin attenant à la maison, et puits intarissable. Cet immeuble joûte de bise la rue publique, de joran M. Daniel Colin, de vent M. Jean-Jaques L'Eplattenier, et d'uberre la rue publique et M. Victor Clerc.

2° Un petit jardin, d'environ un quart d'ouvrier, situé derrière la maison de cure

Les amateurs sont priés de s'adresser pour voir les immeubles à M. Emmanuel Cornu, à Corcelles, et pour traiter à M. A. Roulet, notaire à Peseux.

A vendre, une vigne d'environ 8 ouvriers, située à Port-Roulant, à quelques minutes de la ville de Neuchâtel, en bon état d'entretien et garni d'arbres en espaliers de premier choix. S'adr. à Ch. Colomb, notaire à Neuchâtel.

A VENDRE.

10. J'ai l'honneur d'annoncer que je viens de recevoir d'une fabrique zuricoise un

DÉPOT DE DRAPS

imprimés en toutes les couleurs. S'adr. pour voir les échantillons, au magasin Hottinger, rue du Seyon 18.

ATTENTION Chez D.-François Ducommun, à la Prise près Rochefort, fabrication de fourches et de rateaux, principalement pour cet hiver. Le même se charge aussi des raccommodages. L'ouvrier qu'il a chez lui, est un ancien et bon maître du Val-de-Ruz.

Librairie générale de J. Sandoz.

Une réforme urgente dans l'instruction primaire Conférence par M. F. BUISSON, prof. à l'académie de Neuchâtel. Brochure in-8°, 60 c.

Die religiose Frage unserer Zeit. Einfache Erklärung für das reformirte Volk, von J.-P. Romang. Brochure in-8° fr. 1»20.

En vente chez tous les libraires:
La conférence de M. le prof. BUISSON
UNE RÉFORME URGENTE
dans l'instruction primaire.
Brochure de 60 pages. — Prix 60 centimes.

14. On offre à vendre du beau tuf pour garniture de jet-d'eau, un étau du poids de 60 livres et une table carrée en noyer massif. S'adr. à Beauregard n° 1.

F.-L. LAMBELET à Neuchâtel,
17, faubourg de l'Hôpital.
Blé noir, (Sarrasin), pour basse-cour.
Avoine d'Allemagne, première qualité.

La pâte pectorale
du fournisseur de la Cour,
M. Franz Stollwerck
à Cologne,

a toujours été préférée et a obtenu les récompenses honorifiques de premier ordre à toutes les Expositions, en l'emportant sur tous les autres produits du même genre, tels que sirops, extraits, pastilles, pâtes, etc. etc. C'est une preuve que la **pâte Stollwerck** est supérieure à tout ce qui s'est fabriqué jusqu'à ce jour.

Cette pâte dont le succès va croissant dans tout le continent européen et même au dehors, se vend en paquets à 60 c., à Neuchâtel, chez MM. F. Calame, successeur de Borel-Wittnauer, et Henri Gacon; à Fontaines, chez Ph. Hauser, pharmacien.

ATTENTION!

Le reste de la provision des cigares **Trabucillos** d'une fabrique de Hambourg se montant encore à environ 60,000 et devant être liquidé aussi promptement que possible, j'accorde encore 4% de rabais contre remboursement de mille pièces.
AUGUSTE MAYER,
Storchengasse, Zurich.

18. A vendre du lait tel que la vache le donne, à un prix raisonnable, chez Jean Leiser, rue de l'Ecluse 25.

19. A vendre, une paire de très-beaux **paons**. S'adresser à Rodolphe Vuillemin, à Buisson-Rosset, près Cornaux.

20. A vendre, à bas prix, un **accordéon** en bon état. S'adr. à Jean Gauthier, à l'Ecluse 25, au premier.

ACHILLE MORIGGI
fondeur d'étain.
Prévient l'honorable public que son domicile, atelier et magasin est transféré au bas de la rue des Chavannes, n° 3, en face de la Grand'rue. Il saisit cette occasion pour recommander un beau choix d'articles en étain, jolies boules à eau bouillante et cruches à vis pour lits. Tous ces articles sont de très-jolis cadeaux de nouvel-an. Ouvrage fini et soigné, et prix modérés. Etamage tous les jours, et échange du vieil étain.

Café du Mexique
RESTAURANT.
Cet établissement reçoit toujours, comme les années précédentes, toutes les commandes qui concernent l'art de la cuisine. **Gelée de viande tous les jours.**

MACHINES A COUDRE originales, **silencieuses**, et de différentes grandeurs, avec ou sans table ; apprentissage compris. Appareils pour faire toute espèce de couture ; réparations, nettoyage, fournitures, leçons, chez Mme Borel-Mentha, faub. du Lac, 13.

JEAN SCHMIDT **pelletier-bandagiste**, a reçu un nouvel envoi de gants en peau de daim, doublés à l'anglaise, et des semelles de santé, déjà avantageusement connues.

A vendre, pour cause de cessation de commerce, toutes les marchandises d'un magasin de mercerie, lainerie, broderie, ganterie et nouveautés, de même qu'un grand choix de mouchoirs de poche toile et batiste. Toutes ces marchandises sont de bonne qualité, et seront vendues à un prix très-réduit, afin d'en activer la liquidation. On vendra aussi les meubles du magasin. S'adr. à Mmes Vuithier, à côté de la poste.

26. A vendre un âne âgé de 6 ans, facile à manier au char et avec la selle. S'adr. à M. Kohler, médecin-vétérinaire, à Neuchâtel.

OUATE
ANTI-RHUMATISMALE
DU Dr LEVINGTON.
NOUVEAU PROCÉDÉ.
Remède infaillible contre les douleurs rhumatismales, les maux de dents et les attaques de goutte. — Le petit paquet à 60 c.: le grand à fr. 1. — Seul dépôt chez MM. Barbey et Ce, à Neuchâtel.
Attention aux contrefaçons.

Dépôt de chocolats.
Le chocolat L. Cusin-Quillet, dont la spécialité de fabrication est goûtée par un grand nombre de connaisseurs, se trouve chez M. F. Cusin, rue des Moulins 21, en cette ville.
Chez le même, un char à bras à vendre.

ULLMANN-WURMSER
rue de l'Hôpital 10,
Prévient le public qu'il lui reste encore du duvet valant fr. 6, à fr. 3»40 la livre, flanelle de santé à fr. 2»50, l'aune valant 4 francs, toile pur fil pour chemises à fr. 1»25 l'aune, id, pour draps de lit à fr. 1»50, mouchoirs de poche blanc en fil très-fins à fr. 8 la douzaine. Un beau choix de chemises de flanelle, faux-cols et cravates en tous genres, belle draperie pr confections pr dames et messieurs, ainsi qu'un assortiment de corsets au rabais.

Thé suisse
de Ch. BERTHOLET fils, pharmacien,
à Grandson.
Ce thé pectoral, adoucissant et légèrement tonique, s'emploie avec beaucoup de succès dans la guérison des rhumes, catarrhes et affections de poitrine. Il est d'un goût très-agréable et remplace avec avantage le thé de Chine et le café. Dépôts: à Neuchâtel, chez M. Baillet, pharmacien; à Colombier, pharmacie Chable; à St-Aubin, Mad. Rose Banderet

Poudre de rubis.
Incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir les métaux et autres objets; le flacon, 1 fr.
A Neuchâtel, chez M. I.-J. Kissling, libraire, et à Couvet, chez M. Eberhard, quincailler.

Savon à détacher et à dégraisser.
Ce savon dégraisse non seulement toute espèce d'étoffes, mais il en ôte les taches les plus opiniâtres et les préserve de tout insecte.
Il a aussi la propriété de faire disparaître les maladies de la peau et de guérir les engelures.
Si on l'emploie pour le lavage des meubles, armoires, planchers ou appartements, il détruit complètement les punaises, les puces, etc., qui peuvent s'y trouver.
Seul dépôt à Neuchâtel, chez M. CH. LICHTENHAHN.

Colle blanche liquide. Cette colle s'emploie à froid. On peut s'en servir pour coller le papier, le carton, la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, etc.; 50 centimes et 1 fr. le flacon. — En vente chez Kissling, libraire, à Neuchâtel, et Joseph Eberhard, à Couvet.

HUILE DE NOIX parfaitement pure, à vendre chez Bonhôte frères, à Peseux. Envoi à domicile, sur demande.

Société de l'usine à gaz et de l'atelier de construction
à NEUCHATEL,
Construction d'usines et d'appareils à gaz.
Fonderie de cuivre.
Construction de pompes à incendie et autres.
Robineterie. — Conduites d'eau.
Chauffages à vapeur. — Construction de machines.
Grosse serrurerie de bâtiments.
Fabrique de clous mécanique.
Pressoirs à vin, etc. etc.
Adresser les demandes à M. J.-P. STUCKER, Directeur.

Au magasin de fer

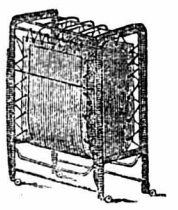

D. PRINCE

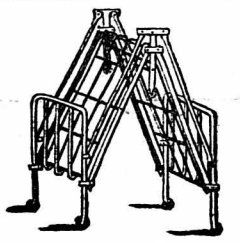

ASSORTIMENT COMPLET
LITS EN FER
ET

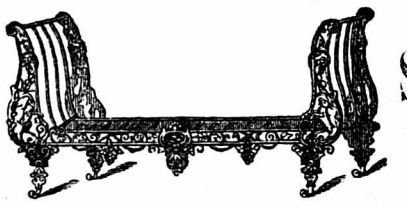

Sommiers
ELASTIQUES

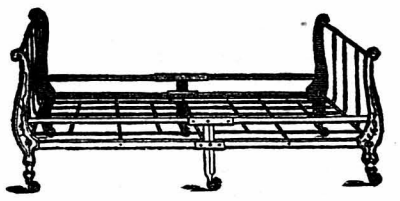

8 *FEUILLETON*

Le journal d'une héritière

PAR AMÉDÉE ACHARD.

XXII

Le nom de M. de Brassannes s'est déjà rencontré bien des fois sous ma plume. On le retrouvera souvent encore dans le courant de mes souvenirs. M. de Brassannes était le plus intime ami de mon père. Il appartenait en qualité d'inspecteur général au corps de l'intendance militaire ; c'était une des lumières de ce corps respecté pour son zèle et son activité. Dans une circonstance où sa délicatesse et sa conviction se trouvaient en désaccord avec une volonté supérieure, il résigna ses fonctions sans bruit et rentra dans la vie privée. Mon père lui offrit sa bourse et son crédit.

« Merci, lui répondit l'inspecteur démissionnaire, j'ai ma retraite. »

C'était sa seule fortune ; mais, sans enfant, et en y joignant les modestes revenus de la petite dot que Mme de Brassannes lui avait apportée, il ne lui semblait pas qu'il eût rien à désirer. Personne ne poussa plus loin le sentiment de la plus rigide probité. Il en était esclave. Beaucoup de raison, une grande bonté, un caractère ferme et conciliant en faisaient un homme exceptionnel. L'habitude du service avait incliné son esprit vers la discipline. Il ne comprenait et ne tolérait aucun écart, pas plus du côté de la conduite que du côté de l'imagination. C'était un homme d'une taille moyenne, mince, délicat, avec un visage pâle et fin qui sentait le gentilhomme plus que le militaire. Il était d'une vingtaine d'années plus âgé que sa femme. Jamais je n'ai vu de ménage plus uni et plus constamment heureux, si ce n'est celui de mon père. M. et Mme de Brassannes n'avaient pas besoin de parler pour se comprendre. Ils étaient par le regard, le sourire, le mouvement, le silence, en communion perpétuelle. Elle eût été volontiers exaltée, il la maintenait d'un mot. Il y avait en lui du père, de l'époux, de l'ami, et tout se confondait dans un sentiment d'adoration qui avait pour assises l'estime et le respect.

Mme de Brassannes, — Adèle, comme il l'appelait dans l'intimité, — lui inspirait une confiance illimitée. Libre et tous les horizons ouverts devant elle, elle se gardait à lui, sans efforts, mais avec une sorte de reconnaissance de cette indépendance absolue qu'il lui laissait. Il ne faisait rien sans la consulter ; mais dans les occasions décisives il restait le maître. Quand il avait pris une résolution, elle ne discutait plus : à la femme du monde succédait la femme selon l'Evangile.

Ma marraine n'avait jamais été jolie, dans l'acceptation habituelle du mot ; mais elle avait un charme qui lui tenait lieu de beauté, et qui lui attachait ceux-là mêmes dont elle avait repoussé les hommages. Sa coquetterie consistait à être bonne, égale, prévenante et serviable à tous. On la sentait heureuse des services qu'elle pouvait rendre. Elle répandait autour d'elle la paix, comme les bois la fraicheur et l'ombre. C'était un don ; les âmes les plus troublées se calmaient dans son atmosphère. Elle exerçait l'heureuse contagion de la bonne humeur et de la bonne santé de son esprit.

A défaut de fils, M. de Brassannes avait un filleul, son neveu, Paul de Brassannes, un orphelin dont il était le tuteur. Un père n'eût pas été meilleur pour lui. Paul justifiait les soins dont il était l'objet par les plus aimables qualités ; personne n'était tout à la fois plus timide et plus résolu, timide par le cœur, résolu par le caractère. Un mot de tendresse le troublait, une menace le redressait. Il ne se détachait pas plus de ce qu'il aimait que de ce qu'il entreprenait. Il ne possédait qu'un mince patrimoine sur lequel M. de Brassannes veillait avec une attention jalouse. Cet excellent homme avait pris à sa charge toutes les dépenses de son pupille, pour qu'à sa majorité il pût trouver un petit capital qui l'aidât à vaincre les premières difficultés. Jusqu'à sa dixième année, Paul avait été d'une constitution délicate, presque débile. Mais il y avait une grande ardeur et un vif ressort moral dans cette nature éprouvée. La force et le développement lui vinrent avec l'adolescence. Il voulut vivre et il vécut. Tout jeune il se trempait dans l'effort et le travail, comme d'autres dans la mollesse et le repos.

Mme de Brassannes l'adorait. Que de nuits n'avait-elle point passées à son chevet ! Elle versait sur lui la meilleure part de cette tendresse qui eût fait d'elle une mère égale à la mienne. Je crois bien que nous étions, Paul et moi, les deux êtres qu'elle aimait le plus ; elle nous donnait son cœur, comme elle nous eût donné son sang.

Paul avait cinq ou six ans de plus que moi mais les causes que j'ai expliquées et la précocité naturelle à mon sexe rendaient cette différence moins sensible. Il était presque mon contemporain aux environs de ma douzième année. Une sympathie singulière nous unissait. Lorsque étant fillette je trottais en trébuchant, j'étais toujours dans ses bras. Si l'on me grondait, il prenait ma défense ; ses petites économies d'écolier passaient en friandises et en jouets qu'il m'offrait. Plus tard, à l'époque où les enfants s'énamourent de contes, que ne l'a-t-on pas surpris me faisant des lectures dans de beaux livres remplis d'images qu'il collectionnait pour moi ! Qui connaitra la source de ce fluide mystérieux qui attache deux êtres l'un à l'autre à un moment de la vie où ils ne comprennent même pas ce que c'est qu'un attachement ? Deux regards se rencontrent, deux rires éclatent, et voilà qu'un germe est déposé dans deux cœurs enfantins où plus tard il enfoncera des racines !

XXIII

Ruinés, nous étions heureux. Ce mot même n'avait pas de signification pour nous. La même abondance nous entourait, le même lait fumait dans nos tasses le matin, les mêmes professeurs arrivaient régulièrement deux fois par semaine à Valserre ; ma mère nous groupait autour d'elle avec le même sourire. Ce fut le temps le plus aimable de mon adolescence.

ON DEMANDE A ACHETER.

37. On demande à acheter, d'occasion, les outils d'un repasseur. S'adr. au bureau d'avis.

Violoncelle. On demande, de rencontre, un bon violoncelle, avec méthode. S'adr. aux Saars 3.

39. On demande à acheter, un bon char de côté. S'adr. à A Paris, à Colombier.

40. On demande à acheter de rencontre un ou deux paravents en bon état. S'adr. rue du Concert 6, troisième étage à gauche.

A LOUER

41. Pour tout de suite ou plus tard, à louer un bel appartement au haut du village de St-Blaise, composé de plusieurs chambres, vastes dépendances, vue magnifique, grand jardin potager avec espaliers, jardin d'agrément S'adresser à M. Bollier, huissier, au dit lieu.

42. A louer, pour St-Jean 24 juin prochain, le logement du 1er étage de la maison de l'hoirie Jeanrenaud-Roy, hôtel des postes, composé de cinq chambres, avec toutes les dépendances nécessaires. S'adr. au notaire Junier.

43 Ruelle du Port, maison nº 4, à louer un rez-de-chaussée qui peut être utilisé pour remise, cave, entrepôt, etc. S'adr. au second étage.

44. A louer, de suite, avec la pension, à un monsieur rangé, une chambre meublée, agréablement située. Même adresse, quelques jeunes gens trouveraient une bonne pension, à un prix modique. S'adr. rue St-Maurice 1, au second.

45. A louer, une chambre non meublée. S'adr. rue St-Maurice 5, premier étage.

46. A louer, plusieurs bonnes chambres chauffées, avec service, pour jeunes gens. Rue St-Maurice 6.

47. Chambre meublée, avec pension si on le désire. S'adr. à Mme Jeanrenaud-Vuillemin, rue de l'Industrie 3.

48. A louer, pour de suite, deux chambres meublées bien situées, se chauffant, et deux chambres mansardes. S'adr. rue des Moulins 38, au troisième, à gauche.

49. On offre de suite une chambre meublée se chauffant à un monsieur de toute moralité. Ecluse 23, second étage.

50. A louer, à proximité de la gare de Neuchâtel, une carrière de roc où l'on peut exploiter de la pierre de taille et de la maçonnerie de premier choix. S'adr. au bureau d'avis.

Les enfants, qui ont l'intelligence si vive et parfois l'observation si fine, ne se font aucune idée exacte des conditions sociales de la vie ; jamais presque leur attention ne se fixe sur les objets qui les entourent ou qui sont à leur usage. Ils sont convaincus qu'il y a des endroits où l'on trouve des meubles et des vêtements comme on trouve des pommes sur les pommiers. Il suffit de les ramasser quand on en a besoin. Ils voient bien l'argent aller et venir, et ils savent quelquefois ce que coûtent les cerfs-volants et les poupées ; mais ils s'imaginent que les parents rapportent de l'argent comme les épis des grains de blé. Il ne s'agit que de chercher dans leurs poches. Il ne leur paraît pas plus étonnant d'avoir toujours des côtelettes, des bottines, des chapeaux, des vêtements, des confitures, que de cueillir des noisettes dans les bois. Ils n'y pensent même pas. Cela est parce que cela est. Les en priver leur paraît un bouleversement, presque une injustice. Quand je vis les choses suivre leurs cours habituel, la première émotion passée, je ne m'arrêtai plus à cette ruine dont l'annonce avait coûté des larmes à ma mère. Ce fut l'accident d'un soir.

Je remarquai seulement que celles de mes petites amies qui venaient autrefois dans de belles voitures attelées de beaux chevaux n'arrivaient plus. J'en demandai le motif

« C'est que vous êtes pauvres, » me répondit mon père.

Ce mot me troubla. On appelait ainsi les mendiants que je rencontrais sur les routes ou qui s'arrêtaient aux portes des maisons, le bonnet à la main. Allions-nous être réduits à cette condition ? Mais alors pourquoi ne pas nous venir en aide ? pourquoi disparaître au moment où nous avions le plus besoin des autres ? Plus tard, et la fortune ramenée à Valserre, j'ai revu tous ceux qui nous avaient délaissés. J'étais alors en âge de comprendre, et un sentiment d'amertume. que le temps n'a point effacé, se glissa dans mon cœur.

A cette époque, on voyait un peu moins M. Pujol à Valserre ; il voyageait au loin, il redoublait d'activité : « C'est pour vous, » me disait ma mère, et elle nous lisait les passages de ses lettres qui nous étaient destinés. On y retrouvait sa belle humeur et sa gaîté.

« Travaillez ferme, nous disait-il ; au retour nous nous amuserons. »

(A suivre).

51. On offre à louer pour St-Jean prochaine, 24 juin 1869. dans la petite maison de l'hoirie Dellenbach, près de la chapelle catholique en cette ville, un appartement composé d'un salon, d'une grande chambre, d'une plus petite et d'une cuisine. Ces quatre pièces sont sur le même palier. Au dessus de cet appartement un grand et vaste galetas, servant de bûcher, dans lequel il y a une petite chambre à poêle, plus un petit caveau. S'adr au bureau de M. Frédéric JeanFavre, agent d'affaires à Neuchâtel.

52 A louer de suite une chambre meublée ou non meublée, au centre de la ville. Le bureau d'avis indiquera.

53. A louer pour St-Jean prochaine, une boulangerie meublée, rue de l'Ecluse, avec logement. S'adr au bureau d'avis.

54. A louer une chambre meublée, aux Terreaux, 5, second étage.

55. A louer deux chambres avec porte de communication, pour un ou deux messieurs, avec bonne pension alimentaire, près du gymnase. S'adr. au bureau d'avis.

56. A louer pour de suite, au centre du village de Corcelles, un appartement de 4 chambres, cuisine et dépendances, avec portion de jardin. S'adr. à M. Frédéric Bron, à Corcelles.

57. A louer pour la St-Jean, des appartements de 4, de 5 et de 6 chambres, dont 2 sur le même palier peuvent être réunis en un seul logement. Eau, gaz et lessiverie dans la maison ; belle vue. S'adr à M. Guinand, architecte, rue de la Serre.

58 A louer, une belle chambre meublée et se chauffant, à des messieurs de bureau ou des étudiants. S'adr. au bureau de la feuille.

59. De suite ou pour **St-Jean 1869 un appartement très-soigné**, situé au rez-de-chaussée de la maison Loup, rue de l'Orangerie à Neuchâtel, se composant de trois chambres à coucher, petit et grand salon, salle à manger, cuisine, cour et lessiverie, 2 mansardes habitables, grande chambre haute, chambre de domestique, buchers et caves. — Eau et gaz dans la maison. — S'adresser à P.-H. Guyot, notaire, rue du Môle, nº 1.

60. A louer un logement de 3 ou 4 chambres, cuisine, etc. Plus, un logement de 2 chambres et une boulangerie, cuisine, le tout bien éclairé, pour de suite ou la St-Georges. S'adr. ruelle de Gibraltar 7.

61. On offre à louer pour de suite une chambre mansarde avec cuisine et dépendances. S'adr. Ecluse 11.

62. A louer en ville un débit de vin très-fréquenté; point de logement avec. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES A LOUER.

63. Pour être occupé par un petit ménage tranquille et d'ordre, on demande un logement d'au moins trois chambres. S'adr. au bureau d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

64. Une bonne domestique, qui s'entend bien à la cuisine et aux soins du ménage, désire entrer en condition. Elle parle les deux langues et a des recommandations. Le bureau du journal indiquera.

65. Une jeune Bernoise cherche une place pour aider dans un ménage ; elle pourrait entrer de suite. S'adr. chez Mme veuve Wirtz, rue du Bassin 12, à côté du Vaisseau

66. Une jeune fille sachant l'allemand et le français, désire se placer dans un magasin. S'adr., pour renseignements, rue de l'Hôpital 10.

67. Une domestique d'âge mûr, porteuse de bons certificats, cherche une place pour tout faire dans un ménage. S'adr. à M. Perrochet, ruelle Breton 4, au troisième.

68. Plusieurs jeunes hommes de 16 à 20 ans, intelligents et recommandables, cherchent des places de domestiques ou d'apprentis S'adr. au pasteur de Diesse.

69. Un jeune homme désirerait trouver une place dans la Suisse française, pour apprendre l'état de boulanger. Adresser les offres, aux initiales F. S., nº 365, poste restante, Berne.

70. Une fille bernoise connaissant parfaitement la cuisine, désire se placer de suite. S'adr. chez Mad. Louise Frey, rue du Bassin 8, second étage.

71. Une bonne cuisinière allemande cherche une condition. De bons certificats sont à disposition. S'adr. faubourg du Lac 6, au troisième.

72. Une dame d'un âge mûr et de toute moralité, se recommande pour garde-malade, et pour différentes occupations de ménage. S'adr. chez Mad. Lehmann, sage-femme, ruelle Dublé.

73. Une jeune fille de 19 ans, du grand-duché de Baden, cherche une place de bonne d'enfants ou pour faire un petit ménage; elle a de bonnes recommandations et pourrait entrer de suite S'adresser à Mad. Kuhl, rue de l'Oratoire 7, en ville.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

74. On demande pour fin janvier une bonne servante sachant bien cuire. Inutile de se présenter sans de bons certificats S'adr. chez M. Nicolet à la Prise Châtelain nº 2.

75. On demande pour le 1er février prochain, un maître valet bien au fait de la culture des terres comme aussi des soins à donner au bétail De bonnes références sont de rigueur. S'adr. à M. Constant Dubied, à Couvet.

76. On demande dans un comptoir, un jeune homme qui serait employé, entre ses heures de collége, à faire quelques commissions S'adr. au bureau d'avis.

77. On demande un bon jardinier. S'adr. chez M. A. Mayor, faubourg de la Maladière.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

78. Perdu, jeudi 31 décembre, de Neuchâtel à Colombier, un parapluie en soie brune; le rapporter, contre récompense, à S. Jeanmonod, modiste, à Colombier.

79. Perdu, au faubourg, une cravate de grenadine noire ; la rapporter, contre récompense, rue du Pommier, nº 7.

80. On a perdu un porte-feuille renfermant une lettre d'origine, un extrait de baptême et un congé de la Légion étrangère. Le rapporter à l'hôtel du Soleil, contre récompense.

81. On a perdu, sur la route de Serrières à Neuchâtel, dimanche entre 2 et 3 heures de l'après-dînée, 3 petits médaillons renfermant des cheveux. On est prié de les rapporter au bureau d'avis, contre récompense.

82. Trouvé aujourd'hui, entre Treytel et Bevaix, une bourse renfermant un certain nombre de francs; on peut la réclamer chez Edouard Ducommun, horloger, à Chez-le-Bart, en la désignant et en payant les frais d'insertion. Si cette bourse n'est pas réclamée dans la quinzaine, elle sera déposée au bureau de police centrale qui avisera.

Chez-le-Bart, le 1er janvier 1869.

Par ordre de Ed. Ducommun,
F. ROGNON, not.

☞ Je promets 20 francs de récompense à la personne qui pourra découvrir et me faire connaître avec certitude celui ou ceux qui se sont permis d'enlever, lundi soir 21 décembre courant, dans la maison rue du Bassin, nº 14, un racle-pieds en fer fondu, carré, d'environ deux pieds de long sur un pied et quelques pouces de large.

22 décembre 1868.

Fréd. JEANJAQUET.

83. On a volé, mercredi soir, entre 4 à 5 heures, un grand parapluie tout neuf. Il est couvert en soie vert foncé ; la canne en bois brun-clair est vernie, et à corbin droit ; elle porte au dessous du corbin deux racines entrelacées sculptées en relief. 10 francs de récompense à qui le rapportera 21 faubourg des Rochettes, au troisième.

84. Il a été échangé par mégarde, dimanche 27 décembre à la loge maçonnique, un chapeau de soie noire. Le bureau d'avis indiquera.

AVIS DIVERS

AVIS. Le soussigné ayant l'intention de quitter le canton, invite les personnes qui auraient des notes à lui adresser de les lui faire parvenir, et les personnes qui lui doivent de s'approcher pour régler leurs comptes.

P. ZURCHER, à Colombier

Alliance évangélique

Le mercredi 6 janvier, à Neuchâtel.

A 4 heures, réunion publique d'édification dans la Chapelle des Terraux.

A 6 heures, dans le même local, assemblée des membres effectifs de l'Alliance, pour s'occuper de questions d'organisation intérieure.

Société de Musique.

1er CONCERT, samedi 9 janvier

à 7½ heures du soir,
avec le concours de l'orchestre de Beau-Rivage.

Vente des billets dans la petite salle, le vendredi 8 janvier pour MM. les actionnaires seulement, de 11 heures à midi. Le samedi, jour du concert, dans le même local, de 10 heures à midi, et le soir à l'entrée de la salle.

Ensuite de désirs manifestés, le Comité prévient MM. les actionnaires que le nombre des billets supplémentaires pour les premières galeries, est limité à deux par action.

Prix des places :

Premières galeries et parterre, fr 2»50.
Secondes galeries fr. 1»50.

Les trois autres concerts auront lieu les samedis 23 janvier, 6 et 20 février.

Littérature française.

Le cours de littérature sur le siècle de Louis XIV, offert par M le ministre Wittnauer, commencera jeudi 14 janvier prochain, à 3 heures après-midi au gymnase, dans la salle de chant. On s'abonne chez M. Lichtenhahn.

Société des quatre célibataires.

Assemblée générale le 7 janvier, à 9 heures du soir, au local. LE COMITÉ.

☞ Une bonne **lingère** recommandable désire avoir des journées ou de l'ouvrage à la maison. Ecluse 6, au premier.

☞ J'ai l'honneur d'offrir mes services aux dames de la ville pour la confection de leurs robes. Travail consciencieux, élégance et bon goût sont assurés aux honorables dames qui s'adresseront à moi.

Mad. HOTTINGER
rue du Seyon 18.

Demande d'apprenti.

Dans un laboratoire chimique et technique, un jeune homme trouverait à se placer comme apprenti, trouvant tout pour s'acquérir les connaissances nécessaires de la chimie théorique et pratique; celui-ci aurait de même l'occasion de se perfectionner à fond dans le commerce. Adresser les offres sous les initiales G. M., 155, à l'agence de publicité **Sachse et Cº à Berne**.

THEATRE DE NEUCHATEL.
Jeudi 7 janvier 1869.
Renaudin de Caen,
Comédie-vaudeville en deux actes.
La poudre aux yeux,
Comédie en deux actes (redemandée).
ON COMMENCERA A 8 HEURES.
Représentation le jeudi de chaque semaine.

GRANDE BRASSERIE VUILLE
A NEUCHATEL.
Dimanche 10 janvier, à 8 h. du soir,

GRAND CONCERT

donné par l'orchestre **Beau-Rivage**, sous la direction de M. F. HEINRICH.
Entrée : 50 centimes.

Conférences pour hommes. — ORATOIRE DES BERCLES. Lundi 11 janvier, à 8 h. s. **Jean-Gaspard LAVATER** par M. C. DuBois, professeur.

M. F. GODET recommencera son cours public pour hommes, jeudi 7 janvier à 5 heures.

Abonnements aux Journaux.

La librairie générale de J. Sandoz, rue de l'Hôpital, à Neuchâtel, reçoit toujours des abonnements aux publications périodiques, se publiant tant en Suisse qu'à l'étranger. Les personnes dont l'abonnement a expiré au 31 décembre et qui ne l'auraient pas encore renouvelé, sont invitées à le faire sans retard.

98. On remercie la personne bienveillante de l'avertissement qu'elle a donné par une lettre anonyme datée de Boudry, du 30 décembre dernier.

CONFÉRENCE POUR HOMMES.
Vendredi 8 janvier, à huit heures du soir,
Salle circulaire du gymnase.

L'Histoire sainte dans les écoles

par M. le prof. BUISSON.
Réponse à Messieurs les ministres.

Cercle des Travailleurs.

Jeudi 7 janvier à 8 heures du soir
NOTRE SOL, (suite et fin), par M. le pasteur JUNOD.

101. Alphonse Fitzé, chaudronnier, informe le public qu'il vient de s'établir à Neuchâtel, rue de la Raffinerie n° 4, et se recommande pour tous les travaux concernant la chaudronnerie et la serrurerie. Etamages et raccommodages.

Mmes Marianne née Renaud, femme de Paul-Louis Thiébaud et Lina Boss, sa servante, domiciliées aux Grattes près Rochefort, ayant prononcé des propos diffamatoires contre le citoyen Louis-Constant Sunier, à Rochefort, en présence de témoins, déclarent se rétracter et reconnaissent le dit Sunier pr un homme de bien et d'honneur.

Rochefort, le 11 décembre 1868.

Marianne THIÉBAUD.
Lina BOSS.

Vu pour légalisation des signatures ci-dessus, de Marianne Thiébaud et Lina Boss.

Rochefort, 15 décembre 1868.

Le juge de paix, Ls-Ed. JAQUET.

N.-E. Simoutre, accordeur de pianos, est à Neuchâtel, hôtel Bellevue, pour deux jours seulement. — Accordage fr. 5.

Journal religieux

du canton de Neuchâtel et du Jura bernois,
XIIme année

On s'abonne à Neuchâtel chez M S Delachaux, libraire. Prix de l'abonnement: fr. 3»50 par an pour la Suisse.

Le Journal religieux publiera en 1869 une série d'articles sur l'Ancien Testament.

Société industrielle et commerciale

DE NEUCHATEL.

Les personnes qui désireraient se faire recevoir membres de la Société sont priées de s'adresser à M. Albert Bovet, président, à M. L. Jeanneret, secrétaire, ou à tel autre membre du Comité

Société de secours mutuels

L'ABEILLE.

MM. les Sociétaires sont prévenus que l'assemblée générale réglementaire est renvoyée au samedi 9 janvier 1869. LE COMITÉ.

FILATURE, TISSAGE, FOULAGE ET APPRET

de draps, milaine et rayés.

Vioget frères à St-Blaise.

Se recommandent pour ce qui concerne leur partie, promettant toujours un travail bien fait et consciencieux. Dépôt à Neuchâtel, ouvert chaque jeudi

NB. Les personnes trop éloignées des dépôts établis, sont priées d'envoyer directement par la poste, à St-Blaise.

☞ On recevrait en pension **un ou deux enfants** de deux ans et au-dessus. Ils recevront tous les soins nécessaires. S'adr. à François Mermoud, à Sassel, près Payerne.

Conférence sur la BIBLE.

A la demande du **Comité de Mission intérieure,** M. le pasteur Robert répétera **mercredi soir 6 janvier, à 8 heures du soir,** au Temple-Neuf, sa conférence sur la Bible.

Rectification.

Je déclare que la partie **qui me concerne** dans l'article d'une créance à vendre qu'à publié M. Forestier avocat dans les numéros 102 et 104 de la *Feuille d'avis,* est contraire à la vérité; car bien que j'aie loué à G. Buhler un mobilier m'appartenant, je ne l'ai point acheté de lui, et il est **faux** que j'aie jamais eu d'acte de vendition de lui; la déclaration du greffe de la justice de paix d'Auvernier reconnaît mon acte de location en **faveur** de Gustave Buhler et non une **vendition** faite par M. Buhler, **à mon profit.**

M. Forestier, malgré deux lettres, n'ayant pas jugé à propos de rectifier son article, il m'a convenu de le faire dans l'emploi qu'il a fait de mon acte; le reste ne me regarde pas.

Cormondrèche, 29 décembre 1868.

H. DUCOMMUN-HUBER

111. On demande pour un village du vignoble, un jeune homme robuste et intelligent, comme apprenti serrurier. S'adr. au bureau d'avis.

Offre d'échange.

Les parents d'un jeune homme de 15 ans, à Bâle, désirent placer leur fils dans la Suisse française en échange d'une fille. S'adr franco sous les initiales U. C. 253, **A L'OFFICE DE PUBLICITÉ** de **MM. Haasenstein et Vogler, à Bâle.**

AVIS

La Société des tailleurs de pierre de la ville de Neuchâtel, avertit les maîtres entrepreneurs de Neuchâtel-ville, pour leur gouverne, qu'ils s'en tiendront dans la suite à la tabelle des prix faite par les maîtres entrepreneurs pour les ouvriers, en mai 1857, pour les ouvrages à la tâche; plus, nous portons les journées à 50 cent. de plus par jour en hiver comme en été, en fournissant nos outils, non compris les rapointissages; ne sont compris pour cette journée que des ouvriers ayant travaillé au moins 5 ans du métier, et 4 ans au plus d'après leur mérite.

Un ouvrier ne faisant pas partie de la Société ne pourra en aucun cas réclamer son secours.

Si les maîtres entrepreneurs de la ville que cela concerne avaient quelques réclamations à nous faire, ils sont priés de bien vouloir les adresser à notre domicile, rue des Chavannes 7, premier étage, chez M. Perriard, pour la Société des tailleurs de pierre, **d'ici au 30 janvier 1869**.

Neuchâtel, le 26 décembre 1868.

Pour et au nom de la Société
des ouvriers tailleurs de pierre de la ville
de Neuchâtel,
Le Président du Comité.

☞ Le conseil général de la **colonie agricole et pénitentiaire de Sérix,** confiant dans les dispositions généreuses de notre public à l'égard de cet établissement désormais insuffisant pour les besoins croissants qui s'adressent à lui, fait appel à la sympathie des amis de l'humanité pour l'aider à développer cette œuvre.

Les dons seront reçus à Neuchâtel chez MM Aug de Montmollin et F. de Perregaux, et à la librairie J. Sandoz.

A Colombier, chez M. Bovet de Muralt, à Grand-Verger.

A la Chaux-de-Fds, chez M. Hugli-Borel.

Au Locle, chez M. Louis DuBois-Dubois.

115. Les collecteurs pour la mission des pélerins de Ste-Chrischona sont priés d'envoyer, d'ici à la fin de janvier, le résultat de leurs collectes au collecteur général, Ed Petitpierre, quartier du Palais, 2, Neuchâtel.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. F Kraft, tailleur, informe ses pratiques et le public en général, que son domicile est maintenant rue Pury, n° 6.

Pose de dents artificielles

M. Busson, médecin-dentiste
rue Pury, 4, Neuchâtel,

Vient de recevoir une grande quantité de dents américaines qu'il pose à des prix très-modérés, et dont il garantit la solidité pendant dix ans.

ETAT CIVIL DE BEVAIX.

4me TRIMESTRE 1868.

Naissances.

19 octobre. Paul, à Eugène-Edouard Monin, cultivateur, de Bevaix, et à Rose née Fardel.

28. Fritz-Abram, à Henri-Edouard Gottreux, cultivateur, de Bevaix, et à Louise-Charlotte née Ecoffey.

31. Joseph-David-Samuel, à Samuel Mœder, cultivateur, fribourgeois, et à Marie-Julie née Receveur.

5 novembre. Jean-Samuel, à Jean-Rodolphe Hauen, cultivateur, bernois, et à Louise-Mathilde née Liomin.

18 déc. Paul-Louis, à David-Alexandre Meiller, cultivateur, de Bevaix, et à Henriette-Sophie née Alisson.

28. Fritz-Arnold, à Jean-Frédéric Gottreux, de Bevaix, employé au Franco-Suisse, et à Louise-Elisa née Trehan.

Décès.

19 octobre. Louise née Mélier, 74 ans, 11 m., 7 j., veuve de François Bourquin, de Bevaix.

12 décembre. Charles-Frédéric Tinembart, 61 ans, 3 mois, 17 jours, cultivateur, de Bevaix, époux de Marie-Louise née Huguenin.

Nouvelles.

Espagne. — Des troubles graves ont éclaté à Malaga le 31 décembre. Deux bataillons de volontaires ont pris une attitude hostile, et le gouvernement a envoyé contre eux des troupes sous les ordres du général Caballero de Rodas, qui déjà avait mis à l'ordre les insurgés de Cadix. Les volontaires, au nombre de 700, se sont préparés à la résistance et retranchés dans le quartier de la Trinité. Le 1er janvier, à 6 heures du matin, le général Caballero a commencé son attaque, qui était soutenue par les bâtiments de guerre embossés à l'embouchure du Guadalmedina. Le général Pavia, gouverneur militaire, a attaqué aussi les insurgés d'un autre côté. A la date des dernières nouvelles, les insurgés étaient complétement battus, et les troupes occupaient tous les quartiers soulevés. Les insurgés auraient eu 400 morts, tués ou blessés.

New-York, 1er janvier. — Des bandes de nègres armés pillent les plantations près de Savannah (Georgie), coupent les routes et défient les autorités. Les habitants organisent des secours pour rétablir l'ordre.

— 3 janvier. — Des troupes fédérales ont été envoyées à Savannah pour réprimer les dilapidations et des désordres commis par les nègres.

France. — Le 1er janvier, l'empereur et l'impératrice ont reçu aux Tuileries les hommages du corps diplomatique et des divers corps de l'état :

L'empereur a répondu au nonce, qui a parlé au nom du corps diplomatique :

« Je vous remercie de vous rendre encore l'interprète des félicitations du corps diplomatique. Je suis heureux de constater l'esprit de conciliation qui anime toutes les puissances de l'Europe, car, aussitôt qu'une difficulté surgit, elles s'entendent toutes pour l'aplanir et éviter les complications.

» J'espère que l'année qui commence contribuera, comme celle qui vient de s'écouler, à faire disparaitre bien des appréhensions et à resserrer les liens qui doivent unir les peuples civilisés. »

Confédération suisse. — Voici, d'après le *Franc-Rhétien,* la liste complète des évaluations qui ont été faites des dommages causés par les inondations :

Uri et Tessin	fr.	7,294,382
Grisons	»	2,954,147
Saint-Gall	»	2,438,165
Valais, y compris les incend	»	1,650,000
	fr.	14,336,693

Zurich. — M. l'avoyer Schulthess-de-Meiss vient de faire don à l'Asile pour la vieillesse et les malades de Neumünster, de son domaine à Hottingen, et sa sœur y a ajouté une somme de fr. 20,000 pour apporter les modifications nécessaires.

Soleure. — M. Franz Brunner, banquier, récemment décédé, a légué par testament une somme de fr. 120,000, dont fr. 100,000 à l'hôpital bourgeois de Soleure, à condition que les non-bourgeois pourront désormais y être traités comme les bourgeois, sans distinction,

Tessin. — D'après le tableau dressé par le gouvernement au sujet des victimes de l'inondation, les localités dévastées contiennent une population de 31,860 habitants, en moyenne 4 par famille. Sur ce nombre, 2,815 appartiennent à la classe aisée, et la majeure partie des autres sont désignés comme pauvres et même comme très pauvres.

NEUCHATEL. — En opposition aux conclusions de MM. Châtelain, Dr, et Rychner, architecte, les quatre citoyens auxquels M. de Perregaux-Steiger a fait don de la ferme de Landeyeux : MM. L. Perrin, notaire, Aug. Perregaux-Dielf, C. A. Reymond et Dr Schärer, viennent d'adresser aux communes et aux habitants du Val-de-Ruz un rapport afin de recommander l'adoption de cet emplacement pour l'hôpital projeté dans ce district.

Dans un rapport spécial, M. le Dr Schärer déclare de son côté que la maison peut être facilement appropriée à l'usage projeté, la disposition des logements permet facilement de séparer les sexes, et quant à la salubrité de l'emplacement, que le climat et les logements sont sains.

— Les assemblées électorales du collége de Môtiers sont convoquées pour le dimanche 17 janvier 1869, à 11 heures du matin, aux fins de nommer un député au grand conseil en remplacement de M. Dalphon Favre, appelé aux fonctions de préfet du district du Val-de-Travers.

— Comme on le sait, le conseil municipal de Neuchâtel a ouvert un concours pour placer sur la tour de Diesse la cloche de la tour des Chavannes et y établir une loge pour le veilleur. A la suite de ce concours, sept à huit projets ont été présentés; nous apprenons que, sur le rapport unanime des experts, MM. A. Meuron, L. Favre et J. Colin, le projet de M. Chatelain fils, architecte, a obtenu la prime proposée. *(Union libérale).*

— Le budget de la municipalité pour 1869 balance en recettes et dépenses par 391,525 francs.

Le service des amortissements absorbera à lui seul fr. 105,573. Le chapitre des services publics, entr'autres le balayage des rues, l'éclairage de la ville, etc., s'élève à fr. 40,900. Celui des travaux publics, fr. 33,100. Enfin, l'éducation publique ne coûtera pas moins de fr. 112 287 pendant l'année courante.

Le budget extraordinaire prévoit une somme de fr. 25,800 pour un grand nombre d'objets d'utilité publique, entr'autres, fontaines, plantations diverses, hydrantes, trottoirs, cadastre, etc.

Dans sa séance du 29 décembre, le conseil général de la municipalité a décidé l'agrandissement du cimetière de Serrières, et a voté un crédit de fr. 1,600 pour l'achat d'un terrain.

Il a aussi voté un crédit de fr. 9,000, payable par annuités de fr. 1,200 pour le cadastre de la ville au 1/500.

Théâtre, — Lundi dernier la troupe théâtrale et son excellent directeur, M. Lejeune, ont pu constater de nouveau, à l'auditoire sympathique et complet devant lequel ils jouaient, que leurs efforts et leur mérite sont appréciés dans notre ville. Les deux pièces données ce soir-là ont provoqué de légitimes applaudissements. Une seule observation sur la longueur inusitée du spectacle, a été faite de divers côtés. M. Lejeune en tiendra certainement compte, car jusqu'ici ses représentations ont fini généralement à onze heures.

C'est maintenant le jeudi qui sera de préférence le jour choisi pour les soirées théâtrales. Demain on donnera une des plus jolies comédies du répertoire, *La Poudre aux yeux*, que l'on a bien fait de redemander. En outre, *Renaudin de Caen*, vaudeville en deux actes qui peut figurer, paraît-il, sans désavantage sur la scène à côté de la charmante pièce de MM. Labiche et Martin.

Réunion commerciale. *Neuchâtel, 6 janv.* 1869.

	Prix fait.	Demandé à	Offert à
Banque Cantonale Neuchâteloise,	. . .	. . .	600
Comptr d'Escompte du Val-de-Travers, act. nouv. fr. 250	. . .	250	265
Crédit foncier neuchâtelois	. . .	550	560
Franco-Suisse (actions)	. . .	20	30
Société de construction	. . .	70	80
Hôtel Bellevue	525	515	525
Actions immeuble Chatoney	. . .	. . .	550
Gaz de Neuchâtel, ex-coupon	. . .	. . .	6800
Banque du Locle,	. . .	1200	. . .
Fabrique de télégraphes électriques	. . .	. . .	480
Hôtel de Chaumont	. . .	. . .	430
Société des Eaux	. . .	. . .	430
Matériaux de construction	. . .	. . .	490
Salle des concerts	. . .	. . .	. . .
Franco-Suisse, oblig., 3 3/4 ex-coupon	. . .	217»50	225
Obligations du Crédit foncier, 4 1/2 %	. . .	100»50	. . .
Etat de Neuchâtel 4 %	. . .	. . .	500
Locle-Chaux-de-Fonds, 4 1/2 %	. . .	. . .	96
Nouvel emprun municipal 4 1/2 %	. . .	100»50	. . .
Lots municipaux	. . .	12	13